



PROCÈS-VERBAL – PUBLIC

COMMISSION DES ARTS, DE LA CULTURE, DES LETTRES ET DU PATRIMOINE (CACLP)

2^e séance – 19 mars 2025 – 13 h 31 à 16 h 01

Salle Mont-Bleu, 1^{er} étage

Maison du Citoyen, 25 rue Laurier, Gatineau

Séance en mode hybride

PRÉSENCES :

Membres

Isabelle N. Miron, présidente et conseillère municipale – District de l'Orée-du-Parc (9)

Steven Boivin, vice-président et conseiller municipal – District d'Aylmer (1) (en virtuel)

Anne-Marie Gendron – membre statutaire – ministère de la Culture et des Communications

Mélanie Rivet, membre organisme – Salon du livre de l'Outaouais

Gilles Parent, membre citoyen

Julie Martineau, membre statutaire – Culture Outaouais

Marie Roy, membre organisme – Comité patrimoine sacré de Gatineau

Secrétaire

Josée Marcil, coordonnatrice aux comités et commissions – Direction exécutive (DE)

Ressources internes

Sonia Blouin, directrice – Service des arts, de la culture et des lettres (SACL)

Louis-Philippe Sirois, adjoint à la direction – SACL

Noëlle Gratton-Tétreault, cheffe de service – Bibliothèque et lettres – SACL

Julie Lacroix, cheffe de service – Animation et Diffusion culturelle – SACL

Sonia Bisson, coordonnatrice de projet pour la refonte du PSOC – SACL

Rémi Bérubé, coordonnateur – Bureau des événements – SACL

Éric Boily, chef de division – Bureau des événements – SACL (en virtuel)

Véronique Leduc, adjointe administrative aux comités et commissions – DE

Autres personnes présentes

Olivia Gninihi, conseillère politique – Cabinet de la mairie (en virtuel)

Sélène Beaumont-Demers, cheffe de service aux comités et commissions – DE (en virtuel)

ABSENCES

Membres

Stephanie Fortin, membre organisme – Musée canadien de l'histoire et Musée canadien de la guerre

Anna Pellerin Petrova – membre citoyenne

Catherine Levasseur-Terrien, membre citoyenne

Poste vacant, membre organisme

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

La présidence constate le quorum et ouvre la séance hybride et publique à 13 h 31. Celle-ci est enregistrée. Il s'agit de la deuxième séance de l'année. Dorénavant, les présentations des services qui ont lieu lors des séances publiques seront mises en ligne au gatineau.ca, à l'emplacement où sont déjà déposés les ordres du jour et les procès-verbaux. Cette approche facilite l'accessibilité à l'information et encourage la participation et l'expérience citoyenne. Il est rappelé qu'il est toujours possible de consulter les webdiffusions des comités et commissions également sur le site de la Ville de Gatineau.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Gilles Parent

Appuyé par Mélanie Rivet

Et résolu que cette Commission adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que proposé.

Adoptée

3. Déclaration de conflit d'intérêts

Lors de la lecture de cet item, aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

4. Dépôt et suivis du procès-verbal de la séance publique du 22 janvier 2025

Le procès-verbal de la séance publique du 22 janvier 2025, dont la validation s'est faite précédemment par les membres, est déposé et est disponible sur le site Web de la Ville. Aucun suivi n'est à faire.

5. Période de questions du public

Aucune question ou intervention du public n'est adressée à la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine lors de cette séance.

6. Révision des programmes de soutien aux événements – Exercice de priorisation des retombées souhaitées – Information et discussion

La révision des programmes de soutien aux événements, sous la forme d'un exercice de priorisation des retombées souhaitées, est présenté par Rémi Bérubé, coordonnateur au Bureau des événements (BDE), au SACL. On souligne la présence de M. Éric Boily, chef de service au BDE pour le SACL également.

La présentation est de nature informative. Il s'agit d'informer les membres de la Commission de cet exercice de priorisation à venir concernant les impacts visés par l'accueil d'événements soutenus par la Ville. L'exercice, se réalisant de façon cyclique auprès des membres de la Table de concertation des événements (TCE) est une évaluation de la valeur des impacts souhaités. Pour la première fois, les membres de la CACLP, ceux de la Commission des loisirs, des sports et du développement des communautés (CLSDC) ainsi que l'ensemble des membres du conseil municipal sont invités à prendre part à ce processus.

Prochainement, un questionnaire, sous la forme d'un sondage d'opinion à questions fermées, sera acheminé aux personnes ciblées afin de récolter leur point de vue et leurs réflexions.

Marie Roy se joint à la rencontre à 13 h 39.

Période d'échanges

Commentaires généraux

Des remerciements sont adressés à Rémi Bérubé ainsi qu'à l'ensemble de l'équipe du BDE et du SACL pour la présentation et la démarche consultative intégrée. À la suite d'une question à ce sujet, le présentateur précise davantage le contexte, l'objectif recherché et les attentes envers les membres de la Commission. L'activité de priorisation des impacts s'inscrit dans le cadre d'un ensemble de mesures utiles à la réflexion concernant la pertinence et la priorisation du soutien municipal aux événements. La question est de définir les raisons pour lesquelles la Ville devrait soutenir une offre événementielle destinée aux citoyens sur son territoire en lien avec les impacts sociaux, économiques et de rayonnement.

Tel qu'expliqué lors de la présentation, l'objectif de l'exercice est de permettre au BDE de mettre à jour les critères d'admissibilité et d'appréciation des programmes, les variables à mesurer et la pondération de celles-ci dans les grilles d'analyse. Le rôle de la CACLP est d'appuyer la TCE de façon consultative, pour faciliter l'exercice de priorisation des impacts désirés. Les membres de la CACLP seront invités à participer au sondage pour en faire ressortir le point de vue culturel. Le présentateur précise que davantage d'événements à caractère culturels que sportifs sont présentement soutenus et que le point de vue des membres de la CACLP est important. L'analyse et la production des résultats finaux relèveront de la responsabilité de la TCE.

En réponse à la question d'un membre concernant le lien à faire avec le plan de travail actuel de la Commission et cette présentation, le Service précise qu'il s'agit d'un processus conjoint en soutien à une table de concertation portant le dossier, dont le processus est travaillé dans une approche de transversalité. De plus en plus d'arrimages entre les sujets des commissions et comités seront proposés aux membres à l'avenir. Ce projet est un moyen qui s'ajoute au plan de travail en cohérence avec les dossiers en cours traités et en lien avec le mandat de la CACLP.

Équité et site d'accueil

Un membre souhaite vérifier si un accompagnement externe est prévu pour veiller à l'équité de ce processus. Le Service explique qu'un comité d'évaluation est déjà en place pour assurer cette veille. Un comité administratif accompagnera aussi la démarche. Celui-ci sera composé de différents acteurs.

Infrastructures culturelles

Une clarification est demandée au sujet du manque d'infrastructures ou de lieux dédiés pour certains événements et la façon dont cette situation est traitée dans le cadre des réflexions en cours. Comment peut-on accueillir ces projets qui pourraient faire partie de la vision événementielle, mais qui en sont exclus en raison de cette situation? Le Service explique qu'il n'y a présentement pas de critères d'exclusion en lien avec ces événements. Il est même mentionné que de nombreux événements soutenus présentement n'ont pas accès à des sites dédiés et que l'analyse des besoins par l'équipe du BDE se fait en amont en proposant des alternatives pour soutenir adéquatement le promoteur dans le choix d'un site correspondant aux besoins.

Sondage

Quelques membres de la Commission proposent d'ajouter, si possible, des options de réponses formulées ouvertement et non de façon fermée (oui-non), dans le cadre de ce questionnaire. Cela permettrait aux membres de bien expliquer leurs choix, raisons et justifications afin que l'équipe qui analysera les formulaires

comprenne mieux le point de vue et les explications des participants au sondage. Le BDE en prend bonne note et fera le suivi approprié.

Des discussions ont lieu quant au statut des membres et leur participation à l'exercice en lien avec le sujet présenté.

Mélanie Rivet déclare un potentiel conflit d'intérêts en lien avec le sujet discuté.

Critères

Un membre souhaite mettre en lumière le fait que l'exercice ne permet pas d'orienter les critères identifiés, même s'il permet de participer au sondage. De son point de vue, même si les trois critères nommés précédemment lors de la présentation sont tous nécessaires, deux d'entre eux le sont davantage : le critère économique et celui culturel.

Approche consultative auprès des commissions

Le présentateur rappelle que pour la première fois, cette opportunité de réflexion est ouverte aux membres des deux commissions identifiées (CACLP et CLSDC). L'exercice sera également fait auprès des élus et est porté par la TCE. La présidence souligne que la Ville est davantage à l'écoute de l'expérience citoyenne.

7. Refonte du Programme de soutien aux organismes culturels – Avancement du dossier – Information

À titre informatif, Sonia Bisson présente aux membres de la CACLP l'avancement des travaux concernant la refonte du Programme de soutien aux organismes culturels (PSOC). Depuis la dernière séance de la Commission, des séances de validation auprès des partenaires du milieu ont eu lieu (février). Mme Bisson informe la Commission des faits saillants de cette étape et présente l'échéancier ajusté. Il est d'ailleurs prévu que, lors de la prochaine séance, le 30 avril, une présentation plus complète soit faite afin de recevoir une recommandation de la CACLP en prévision du conseil municipal du 10 juin. Le document de présentation qui a été projeté en appui au point d'information sera transmis aux membres à la suite de la séance.

Dans le cadre du processus de refonte du programme, des rencontres individuelles ont été organisées, des mémoires et autres correspondances ont été reçus, un échange sur les processus de transition a été effectué auprès du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC) et un sondage sur l'apport du milieu culturel à la communauté et à la culture s'est déroulé (mars).

Période d'échanges

Commentaires généraux

Des remerciements et félicitations sont adressés au SACL en lien avec le travail accompli à ce jour. On souligne l'écoute positive de l'équipe, l'accueil et l'inclusion.

Rétroaction

Afin de mettre en lumière une méthode de rétroaction efficace, un membre de la Commission explique avoir reçu récemment de la part du Conseil des arts du Canada, une feuille synthèse claire et concise résumant la situation de son organisme. Il est visuellement possible de connaître ainsi où l'organisme se situe en lien avec les demandes faites selon les critères du bailleur de fonds. Cette suggestion est notée.

Portail des organismes

On se demande si des défis et enjeux sont à prévoir avec la fermeture du portail durant le printemps, l'été et l'automne. Est-ce que la reddition de comptes des organismes sera affectée? Le Service explique que selon l'intensité du travail à effectuer, il est parfois plus facile de fermer le portail si c'est à court terme. Toutefois, une version qui n'est pas en ligne pourrait être utilisée au besoin. Des vérifications seront faites et le fonctionnement pourra être communiqué en temps et lieu.

Implication du MCC et fonds disponibles

Il est prévu que le MCC appuie et contribue à l'évaluation des projets afin de valider leur admissibilité et le respect des critères pour lesquels l'Entente de développement culturel (EDC) octroie des fonds. On se demande si le nouveau programme est associé à de nouveaux budgets. Le Service explique travailler à l'élaboration d'un argumentaire financier visant à faire une demande financière au conseil municipal pour le PSOC afin d'obtenir des fonds supplémentaires. La décision sera prise uniquement en fin d'année à l'étude du budget. Un des éléments à inscrire à cet argumentaire est au niveau de l'impact économique des organismes culturels (hébergement, restauration, emploi, etc.). Le Service rappelle l'impact des diffuseurs dans leur milieu et l'importance de documenter cela. Des données sont accessibles à ce sujet.

Éléments de suivis et prochaines étapes

Un membre se demande pourquoi les informations plus détaillées ne sont pas présentées en séance aujourd'hui et s'il est possible de recevoir un échéancier ajusté. Le Service explique que la présentation initialement prévue a été déplacée à la séance d'avril afin de poursuivre l'analyse en cours. Un point d'information concernant l'avancement du dossier a donc été planifié. En avril, sans entrer dans les détails opérationnels, les grandes orientations seront présentées aux membres de la CACLP, en lien avec son rôle et mandat. L'échéancier à haut niveau pourra être partagé en temps et lieu.

Pause de 14 h 25 à 14 h 35

8. Conseil des arts à Gatineau – Présentation du mandat d'analyse – Information

Le mandat d'analyse visant à évaluer la pertinence d'implanter un Conseil des arts à Gatineau (CA) est présenté par Sonia Bisson, coordonnatrice au SACL dans le cadre d'un point d'information. Ce mandat permettra de réaliser une analyse approfondie sur la question et de fournir un regard objectif au SACL concernant la pertinence d'implanter un CA à Gatineau. L'étude couvrira la gouvernance et les aspects financiers. Le rapport final et la présentation à la CACLP sont prévus pour l'automne 2025, sous toutes réserves. L'équipe de consultants est composée d'Émilie Chazelas, Nathalie Courville et d'Hugo Dufour. La présentation ayant fait l'objet d'ajustements mineurs, elle sera transmise à nouveau aux membres.

Période d'échanges

Commentaires généraux

On souligne la qualité de la démarche, le processus stratégique bien établi et le choix des consultants.

Arrimage entre un Conseil des arts (CA) et le Programme de soutien (PSOC)

On souhaite comprendre comment un CA, qui serait mis en place à la fin du processus de révision du PSOC, pourrait être cohérent et arrimé à celui-ci et aux

besoins sachant qu'un CA amènera probablement de nouvelles demandes budgétaires.

Cette question est très pertinente pour le Service qui explique aux membres de la Commission les échéanciers et étapes en lien avec ces deux processus ainsi que les choix et contraintes. La nécessité de réviser le PSOC et d'en faire l'application dès que possible est une priorité pour le SACL tout comme celle de bonifier l'entente territoriale avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) afin d'appuyer le plus possible le milieu en fonction des capacités actuelles et en cohérence avec le plan d'action de la politique culturelle.

Pour ce qui est de l'échéancier d'un déploiement d'un tel Conseil des arts (CA), l'équipe de consultants a déjà avisé le Service qu'il fallait normalement compter environ 24 mois additionnels, à la suite d'une décision d'un conseil municipal et après les étapes d'analyse et de recommandation, avant qu'un tel organisme soit réellement actif, sous toutes réserves. Entre-temps, le souhait du Service demeure de rester le plus pertinent possible dans les différentes formes de soutien. Le PSOC permet de rejoindre les organismes de loisirs culturels et professionnels. Les deux démarches vont cohabiter. Une recension de la documentation actuelle sera faite et un atelier de travail sera organisé le 20 juin à ce sujet.

On explique que même en présence d'une instance telle qu'un CA, il est possible que certains organismes professionnels préfèrent faire des demandes à la Ville. Le Service ajoute que la Ville reste imputable et doit fonctionner par décret. Des mandats demeurent à la Ville pour les loisirs culturels, pour l'octroi de locaux, l'accompagnement des organismes culturels et en patrimoine, etc. La Ville demeure responsable des budgets. En complément d'information, le MCC précise que la gestion des ententes de développement culturel ne peut être déléguée à un tiers. Un resserrement a été fait à ce niveau d'ailleurs.

9. Entente de développement culturel (EDC) 2025-2027 – Information et discussion

Cette présentation, assurée par la directrice du SACL, Sonia Blouin, permet d'informer les membres des grandes lignes du financement de l'Entente de développement culturel (EDC). La Ville en est très fière. Deux catégories sont incluses dans celle-ci : les crédits réguliers et les immobilisations. Cette entente correspond bien aux priorités du plan d'action 2024-2027. Le SACL comptera sur l'appui d'un coordonnateur en infrastructures culturelles à la Ville de Gatineau. Un avis de motion a été fait en mars au CM à l'égard du Règlement d'emprunt. L'octroi des premières aides financières pourrait se faire pour la fin de l'été.

Période d'échanges

Commentaires généraux

La nouvelle de l'embauche d'un coordonnateur en infrastructures culturelles est reçue favorablement par les membres. On demande si l'ajout de cette ressource permettra de soutenir les organismes également. Le Service explique que l'accompagnement de ce coordonnateur est au niveau municipal, mais que ce dernier pourra aider les organismes à certains niveaux lors de l'avancement de projets majeurs en infrastructures culturelles.

Le MCC précise que son programme PQI se termine le 31 mars 2025 et qu'un nouveau programme sera mis en place dès le 1^{er} avril 2025. Des communications seront acheminées à cet effet sous peu. En ce qui a trait aux sommes mises de côté pour les organismes pour de petits équipements culturels, on demande aussi si deux appels de projets peuvent être mis en place pour faciliter la préparation des

organismes à déposer une demande. Le Service note cette proposition intéressante. Il est précisé que la part de la Ville pour la somme en immobilisations est largement constituée de budgets déjà associés à des projets existants. Cela sert de levier pour aller chercher une contrepartie financière du MCC et il s'agit d'un grand pas. Cela bonifiera l'offre citoyenne et cette démarche est saluée par les membres. Des remerciements sont adressés à l'administration pour leurs démarches ayant eu lieu dans le cadre d'échéanciers serrés. Un suivi est demandé concernant la question du réaménagement de l'Espace René-Provost.

10. Point statutaire : Infrastructures culturelles – Information

Une présentation est partagée séance tenante pour résumer l'état d'avancement concernant les infrastructures culturelles dans le cadre d'un point statutaire. Celle-ci sera transmise aux membres à la suite de la séance. Il s'agit d'information à haut niveau, davantage stratégique.

Période d'échanges

Commentaires généraux

Des remerciements sont adressés pour la qualité de ce point statutaire. Une clarification est demandée concernant les sommes envisagées pour la mise en place de certains projets. Le Service explique que les montants identifiés pour réaliser ces projets sont engagés dans d'autres budgets, s'il y a lieu. Les montants ne proviennent pas de l'entente avec le MCC. L'EDC apportera de nouveaux budgets en soutien. Par exemple, si des études ou des étapes additionnelles aux projets identifiés sont à prévoir, des fonds provenant de l'EDC pourraient être utilisés pour les aider à progresser. On souhaite valider l'implication des organismes dans le cadre du développement de ces projets d'infrastructures. Le Service confirme que ces projets doivent répondre au besoin dans le milieu et recevoir l'appui de la collectivité.

La vice-présidence explique que l'argent provenant du fond municipal nommé « bloc D » n'est pas dédié spécifiquement au SACL. Les demandes sont en compétition avec tout autre projet de la Ville de Gatineau pour les 10 prochaines années. Il reste environ 30 millions de dollars dans ce fonds.

Un membre suggère d'explorer les modèles innovant avec les partenaires privés ou tout autre modèle d'affaires. Une autre personne aimerait qu'une couleur soit ajoutée pour suivre la progression des actions d'une séance à l'autre.

11. Bons coups culturels

Les membres présents font part de nouvelles ou de bons coups culturels. Il s'agit d'un moment pour faire rayonner quelques initiatives, projets ou apporter un regard positif sur l'actualité culturelle.

12. Varia

Aucun élément n'est ajouté au Varia.

13. Prochaine séance

Les membres ont été avisés du calendrier des prochaines séances, dont la suivante est planifiée pour le 30 avril 2025. Une séance inter-commission est également à l’horaire le 30 mai 2025. Il s’agit d’une invitation du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés regroupant pour l’occasion plusieurs commissions. La séance portera sur les sujets suivants : révision des programmes d’accessibilité et le livre blanc concernant l’intégration des politiques du SLSDC.

14. Levée de séance

*Il est proposé par Mélanie Rivet
Appuyé par Marie Roy*

Et résolu que cette Commission accepte de lever la séance à 16 h 01.

Adoptée

DISTRIBUTION :

Aux membres de la présente Commission, aux personnes-ressources,
aux membres du conseil municipal et à la greffière

	
PRÉSIDENTE ISABELLE N. MIRON	SECRÉTAIRE JOSÉE MARCIL